



Zoom sur l'audit interne au sein du MENESR



Entretien avec
M. Bernard Bétant,
inspecteur général
(IGAENR), préfigurateur
de la mission d'audit
interne comptable.

M. Bétant, pourriez-vous nous présenter votre parcours et vos activités actuelles en termes d'audit interne ?

Je suis entré dans la fonction publique en 1983, après quelques années en entreprise. Agrégé d'économie et gestion, j'ai enseigné 10 ans dans le second degré. J'ai ensuite exercé des fonctions d'administration et d'enseignement en tant que directeur adjoint puis directeur d'un institut universitaire de technologie, et en qualité de vice-président d'une université de Lettre et de Sciences Humaines.

J'ai également été chargé de mission auprès du délégué interministériel à l'orientation et exercé en parallèle la fonction de conseiller technique auprès du recteur de l'académie de Créteil. Membre du corps des inspecteurs généraux de l'IGAENR depuis 2010, j'ai pris à l'automne 2012 la responsabilité de la préfiguration de l'audit interne que nous structurons, avec quelques collègues conformément au décret d'avril 2012 ⁽¹⁾.

Cette activité, qui est une petite partie des tâches que l'IGAENR mène en sus de ses missions d'inspection, d'évaluation et de contrôle, est directement placée sous la supervision du chef du service.

A ce jour, nous avons effectué un premier audit interne comptable

(AIC) relatif aux bourses de l'enseignement supérieur ⁽²⁾. Nous menons en ce moment même un AIC sur les bourses de l'enseignement scolaire, et, début septembre, nous auditerons les processus comptables liés aux examens et concours nationaux. Pour ces trois premières missions, nous travaillons en partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Quelles sont les principales différences entre mission d'inspection et mission d'audit ?

A mon sens, les différences sont avant tout méthodologiques : nous nous attachons à respecter les normes internationales en matière d'audit interne telles que celles sont transposées pour la sphère publique par le Comité d'harmonisation de l'audit interne (CHAI) ⁽³⁾.

La principale différence entre les deux types de missions, est que les travaux d'audit interne sont marqués par un échange quasi-permanent entre les auditeurs et les structures auditées, et ce à chaque étape de l'avancement de la mission.

Nous sommes ici dans une démarche tout à fait différente de nos missions habituelles, avec une validation partagée, consensuelle, des travaux, même si le rapport est évidemment de la seule responsabilité des auditeurs.

Making of

Temps d'échange entre Bernard Bétant et le DCISIF - avril 2014.

MENESR Secrétariat général
Direction des affaires financières
Département du contrôle interne et
des systèmes d'information financiers

D'évidence, les recommandations formulées à la fin de l'exercice sont d'autant mieux acceptées et mises en œuvre par les structures auditées, qu'elles ont contribuées, sinon à les définir, du moins à les valider.

En outre, les missions d'audit se concluent systématiquement par un plan d'action et un calendrier de mise en œuvre, et sont prolongées par un volet « suivi des recommandations ». Ce n'est pas forcément le cas durant les missions habituelles de l'IGAENR dont beaucoup ne le requièrent d'ailleurs pas.

Enfin, la dernière différence que je relèverais, c'est la fonction de « supervision » des missions. Le superviseur a un rôle central à chaque étape de la mission, avec de nombreux contrôles d'étapes et une véritable action d'inflexion sur les axes de travail voire de formulation sur les livrables.

Selon vous, quel est le périmètre d'une mission audit interne comptable ?

Nous avons découvert qu'il est difficile de distinguer les risques « métiers » des risques « comptables ». C'est une distinction commode pour la compréhension, mais totalement artificielle sur la réalité du terrain.

Par exemple, dans l'audit que nous avons mené sur les bourses de l'enseignement supérieur, l'analyse des processus nous a conduits à remonter très

haut dans la chaîne métier, puisque nous avons interrogé jusqu'aux processus de contrôle d'assiduité.

Effectivement, presque toutes les activités de gestion entraînent un impact comptable en bout de chaîne. A mon sens, la valeur ajoutée maximale de l'audit interne, c'est que nous pouvons nous intéresser à l'ensemble de la chaîne d'évènements à contrôler, sur des processus vraiment transversaux.

Et comment voyez-vous aujourd'hui les relations entre la démarche de CIC au sein des services ministériels et l'audit interne ?

J'ai la conviction que l'audit interne ne peut pas fonctionner de manière satisfaisante sans s'appuyer sur le dispositif du contrôle interne.

Lors des audits que nous menons, nous nous appuyons dès le démarrage sur le CIC, la « cartographie des risques » ministérielle et les analyses de risques qui aboutissent à l'élaboration d'actions de maîtrise des risques (AMR). Lors des phases de terrain nous avons besoin du CIC pour les outils qu'il nous procure et qui servent à diffuser cette culture de gestion.

Nous sommes dans une démarche qui vise à évaluer la qualité du dispositif de CIC et sa mise en œuvre, et non dans une logique de création d'outils, même si nous contribuons de

manière indépendante à l'amélioration des outils du CIC, sur le périmètre qu'ils embrassent déjà, ou en l'élargissant.

En conclusion, je dirais que le CIC nous permet d'être plus efficaces dans notre travail d'auditeur, dans nos réflexions sur les processus, et ainsi d'identifier au mieux les risques et leur niveau de maîtrise, en remontant efficacement aux causes racines qui sont parfois sur le champ métier ou qui nécessitent une coordination forte entre acteurs pour les maîtriser.

Pour aller plus loin :

(1) Décret n° 2012-567 du 24 avril 2012 relatif au contrôle et à l'audit internes des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

(2) Retrouvez le « rapport d'audit partenarial sur le processus d'allocation et de comptabilisation des bourses au sein de l'enseignement supérieur » sur l'Intranet Pleiade. Chemin : Structure et Métiers > Gestion budgétaire, financière et comptable > Contrôle interne - CIC > Référentiels de CIC > Cycles intervention - processus Bourses de l'enseignement supérieur

(3) Site dédié au CHAI : <http://www.action-publique.gouv.fr/chai/>